

d'un très grave délit chaque fois qu'il tournera cet œil-qui-voit-tout ou ce curieux indiscret sur des gens qui travaillent dans le bureau de poste, surtout s'il y a de jolies femmes dans une position inattendue. Le recours à cet œil peut lui coûter une amende de \$500 ou une sentence d'emprisonnement.

On aura sur les bras un problème très difficile à résoudre. J'espère que le ministre de la Justice et ses fonctionnaires pourront le sortir de cette impasse.

M. Stanton: J'approuve sans réserve ce qu'a dit l'honorable député d'Elgin à propos des courriers d'entreprise. Personne au Canada ne travaille avec plus de diligence et d'empressement que ces entrepreneurs. Il y a quelque temps, on a majoré la tarif postal. À mon avis, les courriers d'entreprise n'obtiennent pas leur juste part de cette majoration.

Pendant, pour le moment, je désire m'arrêter à une autre question. Nous avons, au bureau de poste de Seeleys-Bay un petit problème dont le ministre des Postes doit connaître la réponse. Depuis quelques années, de fait aussi loin que remonte mes souvenirs, les cases postales de Seeleys-Bay étaient couvertes de vitre de sorte que leurs propriétaires pouvaient constater s'il y avait du courrier ou non dans la boîte. Mais ce verre a été cristallisé et on ne peut plus voir au travers. C'est très incommode pour les propriétaires de cases de même que pour le maître de poste car, chaque fois que quelqu'un se présente au bureau de poste, il doit demander au maître de poste de regarder dans sa case s'il s'y trouve du courrier.

Je me demande si ce changement résulte d'une directive de la division de l'administration du ministère des Postes ou d'un ordre du surintendant divisionnaire. Les propriétaires de cases de même que le maître de poste en sont incommodés. Le ministre des Postes pourrait peut-être nous dire si cette directive est venue de la division de l'administration ou du surintendant de cette région.

L'hon. M. Lapointe: Monsieur le président, je me demande si on me permettrait ici de formuler quelques observations en réponse aux questions posées. Nous pourrions alors adopter le premier crédit. Toute autre question d'ordre particulier pourrait être posée lors de l'examen des autres crédits.

Comme à l'ordinaire quand il s'agit des crédits du ministère des Postes, questions et observations forment un large éventail. Il est significatif qu'il en soit ainsi car tout honorable député connaît mieux le fonctionnement quotidien du ministère des Postes que de bien d'autres ministères. Pour cette raison, je suis prêt à accueillir toutes les observations, propositions et critiques.

[M. Small.]

Je ne sais pas comment je pourrais d'un seul coup relever tout ce qui a été dit. Disons pour commencer qu'on a beaucoup parlé de timbres. L'honorable député de Kootenay-Ouest, l'honorable député de Middlesex-Est et d'autres ont parlé des divers timbres émis par le ministère. L'honorable député de Middlesex-Est a dit que nous pourrions peut-être émettre des timbres à dessins floraux représentatifs des provinces. La chose est à l'étude, de même que certains dessins.

Je suppose que les observations qui ont retenu le plus l'attention étaient celles de l'honorable député de Kootenay-Ouest qui, après bien d'autres, a parlé de notre série illustrant des animaux sauvages. Au comité des crédits, toute cette question a été fort bien étudiée, et je suis sûr que les honorables députés qui ont siégé au comité en conviendront. Le directeur de cette division a expliqué que nous avions une procédure compliquée comportant le choix des projets, leur approbation, leur présentation aux artistes de la Galerie nationale, et ainsi de suite. Mais comme il l'a fait remarquer à l'honorable député, je crois, il est fort dommage que la chèvre ne soit pas un animal photogénique. Si nous voulons représenter la faune du Canada, nous devons représenter les animaux tels qu'ils sont. Ce motif a été soumis à des zoologistes qui ont déclaré que c'était une bonne chèvre, qu'elle ressemblait parfaitement à une chèvre des montagnes et que, si peu attrayante soit-elle, c'était un excellent portrait de cet animal.

L'honorable député me dit qu'à Bornéo on a émis des timbres représentant la faune de ce pays. Je ne sais pas si cette faune est plus jolie que celle du Canada. Je m'en voudrais de dire du mal de la chèvre des montagnes canadienne. Mais telle est la situation. Dans ce domaine, tout timbre émis par le ministère qui revêt un caractère ou un aspect technique, est toujours soumis à des experts en la matière.

D'autres observations ont naturellement été faites par l'honorable représentant de Kootenay-Ouest. Je dois dire que c'est avec le plus grand plaisir que je l'ai entendu soulever cette question complexe sur les rapports entre le facteur et le chien du voisinage. Ainsi qu'il l'a signalé, le sujet a dernièrement beaucoup attiré l'attention dans les journaux. Il est vrai qu'aux États-Unis, la question a fait l'objet d'une étude approfondie. Je crois comprendre que, d'après les données statistiques américaines pour l'année écoulée, un facteur sur vingt est victime d'attaques, sous une forme ou une autre pendant sa tournée.

Je suis heureux de dire aux députés qu'au Canada, la situation se présente beaucoup mieux. Je crois que notre proportion est quelque chose comme 1 facteur sur 31.